

LE HOLD-UP DES ÉLUS DE SAINT-AUBIN-SUR-GAILLON ET DE SEINE NORMANDIE AGGLOMÉRATION SUR LA CCEMS !

Le conseil municipal de votre commune s'est prononcé précipitamment sur sa sortie de la Communauté de Communes Eure Madrie Seine (CCEMS) le jeudi 8 juin dernier et son adhésion à la Seine Normandie Agglomération (SNA).

Sa délibération, entachée d'illégalité car ne respectant pas la nécessaire définition préalable de son ordre du jour (en l'occurrence la question précisément de la sortie de la CCEMS et l'adhésion à la Seine Normandie Agglomération, doit se réunir à nouveau le lundi 19 juin 2017 à 20H00.

Cette décision sera lourde de conséquences pour les habitants. Elle aura pour effet de remettre en cause l'ensemble des services proposés par la CCEMS à ceux qui fréquentent les activités bien souvent situées sur la commune de Gaillon (centre de loisirs, crèche, relai assistante maternelle, école de musique, piscine, transports scolaires, etc...) : **tarifs augmentés, ou tout simplement exclusion des services pour les habitants hors CCEMS.**

Les élus de Saint Aubin ont certainement estimé que vous pourrez faire quelques kilomètres

pour vous rendre à Vernon à la place ! Ou peut-être n'y ont-ils pas réfléchi ? Mais alors pourquoi cette décision, et pourquoi tant de mystère, de précipitation ?...

De plus, il est important de rappeler que la CCEMS a investi près de 10 millions d'euros depuis 14 ans sur cette commune pour y développer la zone d'activité proche de l'A13. Si cet investissement commence à porter ses fruits pour la CCEMS, il amène aussi près de 300000 euros par an au budget de la commune de Saint-Aubin-sur-Gaillon.

Tarifs 2017 et informations relatives aux services proposés par la CCEMS

	ECOLE DE MUSIQUE	Entrée piscine	Centre de loisirs	Multi accueil (crèche)	RAM Rou'l'doudous
TARIF CCEMS	Base forfait FM 390 €	4 € Forfait aquagym 220 €	Tarif multiplié par 3	Pas de place disponible pour les hors CCEMS vu le règlement du multi accueil.	Pas de place disponible pour les hors CCEMS vu le règlement.
TARIF EXTERIEUR	537 €	5 € Forfait aquagym 255 €			
Augmentation	+ 37.70 %	+ 25 % + 16 %			
Nombre de participants issus de la communes de Saint-Aubin-sur- Gaillon	44 élèves (39 familles)			25 familles inscrites au multi accueil 30 enfants inscrits	Participation de 9 assistantes maternelles et 39 enfants

Cette recette, madame Drouillet et son conseil, la dépensent en services, en équipements, en subventions aux associations de la commune.

Il est donc faux d'affirmer que votre commune a été négligée par la CCEMS. Bien au contraire, et depuis les premiers jours de la création de la CCEMS, elle a fait l'objet de toutes les attentions. Vous devez savoir que le fruit de ce travail reviendra à un territoire qui n'aura rien fait, ni rien dépensé pour cela : la Seine Normandie Agglomération. Une telle injustice en révolte plus d'un ; et vous, qu'en pensez-vous ?...

Vous devez aussi savoir que la réglementation en vigueur ne permet pas à la CCEMS de s'y opposer. La seule démarche qui peut être la nôtre est de vous informer afin que vous ameniez vos élus à la raison.

La honte et le doute commencent à atteindre Nicole Drouillet et ses élus: les commentaires et les questions des habitants de cette commune sont tout simplement censurés de la page facebook de la commune. L'inquiétude d'habitants de Saint- Aubin-sur-Gaillon commence

à apparaître concernant les conséquences sur leur utilisation des services de la CCEMS.

Sur les raisons qui ont poussé la commune à faire ce choix, la Seine Normandie Agglomération indique que la commune fait le choix de la ruralité ! **En quoi la CCEMS est-elle moins rurale que la SNA ?... En quoi l'Agglomération Seine Eure (Louviers) avec laquelle la CCEMS réfléchit à un avenir prometteur pour tous les habitants de son territoire est-elle moins rurale ?**

Enfin le dynamisme économique de l'agglomération de Vernon a sa vitrine sur l'échangeur à Douains et chacun pourra constater qu'elle ne bouge pas depuis 15 ans ! Dans ces conditions, pour la SNA, il est plus facile, quand on a du poids politique, de se servir sur le territoire d'à côté. Mais c'est moins glorieux, il faut en convenir...

transparence de madame Drouillet, de messieurs Sébastien Lecornu et Frédéric Duché, respectivement président du département et de SNA, aucune ouverture ne sera possible. Madame Drouillet, vice-présidente de la CCEMS, membre de toutes les instances déterminantes de réflexion de la CCEMS, n'a, à aucun moment, informé les élus de la CCEMS de son intention. L'information sur cette sortie nous est parvenue par la presse, preuve de finesse et de respect des trois protagonistes.

Devant tant d'injustice et de mépris, il apparaît nécessaire et opportun de vous informer et le cas échéant de vous mobiliser contre.

Nous vous invitons à vous rendre sur notre site internet www.cc-euremadrieseine.fr pour y retrouver un dossier complet et détaillé.

Compte tenu du manque total de



Seulement 12 % des frontières de Saint-Aubin-sur-Gaillon sont en commun avec la SNA



Communauté de Communes Eure Madrie Seine
21 rue de Tournebut - 27940 Aubevoye - Le Val d'Hazey
02.32.53.87.00 - www.cc-euremadrieseine.fr
Facebook : Communauté de communes Eure Madrie Seine